

Association : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Prénom/Nom du contact : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

A suivi le module de montée en compétence à  Strasbourg  Mulhouse

Souhaite bénéficier d'un atelier de suivi gratuit d'une durée de 4h (2 rdv de 2h)

***Vous serez contacté(e) par Alsace Mouvement associatif  
pour fixer les dates des ateliers.***

*Grâce au soutien de la DREETS Grand Est, la participation au module de  
montée en compétences et l'atelier de suivi sont gratuits pour les associations.*

*Sans ce soutien, le coût par association s'élèverait à environ 800 €..*



## **ASSOCIATION ET EMPLOI**

### **Module de montée en compétences (9h - collectif)**

*Strasbourg : 22 et 28 juin, 06 juillet 2022*

*Mulhouse : 7, 14 et 21 septembre 2022*

### **Atelier de suivi (4 h - individuel)**

# Programme - inscription

Avec le soutien de la

**Module de montée en compétences - Information sensibilisation pour les associations employeuses et primo-employeuses:**

**Objectifs :** sensibiliser les responsables associatifs aux réflexions préalables à avoir collectivement avant de procéder à une embauche. Rassurer les primo-employeurs associatifs en les informant sur leurs obligations, les démarches à effectuer et les ressources dont ils peuvent bénéficier, puis de sécuriser les relations entre l'employeur et le salarié.

Maîtriser les fondamentaux de la fonction employeur, mieux connaître les contraintes liées aux ressources humaines et au droit du travail.

**Séance 1 :**

Qu'est-ce qu'un employeur ? Un salarié ? Les droits et devoirs de chaque partie. Comment recruter ? Quelles sont les obligations de l'employeur dès le recrutement ?

**Séance 2 :**

Les obligations sociales à l'embauche (déclarations INSEE, URSSAF, DPAA, DUERP, etc.) Le code du travail et les conventions collectives (salaires minimaux, classement, etc.)

Les contrats de travail : comment choisir le plus adapté ?

**Séance 3 :**

Les aides à l'emploi mobilisables

Les relations élus/salarié au jour le jour : suivi et outils pour le contrôle du travail.

Les groupements d'employeurs.

Des échanges de pratiques viendront enrichir la réflexion durant l'ensemble du module.

**Ateliers de suivi :**

**Objectif :** Renforcer la professionnalisation des dirigeants sur la fonction employeur.

A la suite des modules d'informations sensibilisation, Alsace Mouvement associatif propose un accompagnement personnalisé aux associations qui ont suivi les modules et souhaitent approfondir certains points de façon individuelle :

2 rendez-vous individualisés de 2h chacun sont proposés autour des thèmes suivants, selon les besoins identifiés par l'association et l'intervenant :

- gouvernance associative,
- relations entre salarié et dirigeant bénévole,
- financements,
- diversification des ressources dans l'objectif de sécuriser le poste créé.

Les rendez-vous auront lieu soit avec l'intervenant des modules, soit avec un autre membre du réseau Alsace Mouvement associatif compétent sur le sujet.

**Questionnaire d'identification de vos besoins :**

Date de création de l'association :

Nombre de bénévoles :

Nombre de salarié(e)s en poste :

Nombre d'embauche(s) prévue(s)

Intitulés des emplois occupés ou en création :

- 
- 
- 
- 
- 
- 

Ancienneté des salarié(e)s (fourchette) :

Secteur d'activité de l'association :

Convention collective :

Sujets que vous souhaitez aborder :

-----

-----

-----

-----